

Revue Scientifique du



Ville Société Territoire
(LaboVST)

Le Journal des Sciences Sociales

LE JOURNAL DES SCIENCES SOCIALES

CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Prof Simplicie Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie
Tropicale, IGT, Abidjan) Tel : Cel : (00225) 0707 70 85 57,
E-mail : syaffou@yahoo.fr ou affou@ird.ci
- Prof Alphonse Yapi-Diahou, Professeur Emérite de Géographie (Université Paris 8),
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr
- Prof Brou Emile Koffi Professeur Titulaire de Géographie, (Université Alassane
Ouattara,), Cel.: (00225) 0103589105 ; E-mail : koffi_brou@uao.edu.ci
- Prof Roch Gnabéli Yao, Professeur Titulaire de Sociologie, (Université Félix
Houphouët Boigny) ; Cel : 07 08 18 85 96 Email roch.gnabeli@laasse-
socio.org
- Prof Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua),
Cel : (00225) 0505 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr
- Prof René Joly Assako Assako, Professeur Titulaire de Géographie, Université
Yaoundé, Cameroun ; Email rjassako@yahoo.fr
- Prof Ferdinand A. Vanga, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Péléforo
Gon Coulibaly), Tel : (00225) 01 03 48 91 60 / 05 05 083 702
E-mail : ferdinand.vanga@upgc.edu.ci af_vanga@yahoo.fr

COMITE EDITORIAL

Directeur de Publication

Simplice Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie Tropicale, IGT, Abidjan) Tel: Cel: (00225) 07 07 70 85 57 E-mail : syaffou@yahoo.fr
ou affou@ird.ci

Rédacteur en Chef

Alphonse Yapi-Diahou, Professeur titulaire de Géographie (Université Paris 8)
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr

Rédacteur en Chef Adjoint

Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua)
Cel : (00225) 05 05 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

Secrétariat du Comité de Rédaction

Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara,
Bouaké, (00225)0103192952, Email assueyao@yahoo.fr
Konan Kouakou Attien Jean-Michel, Maître assistant, Université Alassane
Ouattara, Bouaké, (00225)0707117755, E-mail : attien_2@yahoo.fr
Yapi Atsé Calvin, Maître assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
(00225)0707996683, E-mail : atsecalvinyapi@gmail.com
Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie, Ecole Normale
Supérieure d'Abidjan, Cel.: (00225) 07 75 52 62; E-mail:
yassiga@gmail.com

Secrétaire aux finances

Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie, Université
Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, (00225)0505483129,
E-mail : bohounse@yahoo.fr

COMITE DE LECTURE

- Abdoul Azise SODORE, Maître de Conférences de Géographie/aménagement, Burkina Faso
- Adaye Akoua Assunta, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan
- Allaba Ignace, Maître de Conférences d'études germaniques, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- Bally Claude Kore, Maître de Conférences de Sociologie des organisations, université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Beka Beka Annie, Maître de Conférences de géographie, École Normale Supérieure, Gabon
- Biyogbe Pamphile, Maître de Conférences de Philosophie, Ecole Normale Supérieure, Gabon
- Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie (Université Alassane Ouattara)
- Christian Wali Wali, Maître-Assistant de Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- Coulibaly Salifou, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Diarrassouba Bazoumana, Maître de Conférences de Géographie, environnementaliste, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Djah Armand Josué, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dosso Yaya, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Eleanor FUBE MANKA'A, Maître-Assistant de Géographe, ENS/Université de Yaoundé I, géographie des aménagements ruraux
- Gokra Dja André, Maître de Conférences, Sciences du Langage et de Communication, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Hugo PILKINGTON, Maître de Conférences, Géographie de la santé, université de Paris 8, France
- Kadet G Bertin, Professeur Titulaire de Géographie, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan
- Koffi-Didia Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny,

Koffi Yeboue Stéphane, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kouadio M'bra, Kouakou Dieu-Donne, Maître de Conférences de sociologie de la santé, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouame Konan Hyacinthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kra Kouamé Antoine, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kramo Yao Valère, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Loukou Alain François, Professeur Titulaire de Géographie TIC, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Moatila Omad Laupem, Maître-Assistant de Géographie, Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo)

Ndzani Ferdinand, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

Ngouala Mabonzo Médard, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

N'guessan Adjoua Pamela, Maître-Assistant de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Soro Debegnoun Marcelline, Maître-Assistante de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Yao Célestin Amani Maître de Conférences de Bioanthropologie, Université Félix Houphouët Boigny, UFR SHS - ISAD

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie (Ecole Normale Supérieure Abidjan)

SOMMAIRE

		Pages
Mor FAYE	Problématique de la gestion des déchets dans la ville de Guediawaye (Sénégal)	9
Yekagnan Abou SORO Kouassi Séverin KOUAKOU Dabié Désiré Axel NASSA	Proximité géographique des agro-industries et développement endogène de mini-villes agricoles dans la région de San-Pedro, Côte d'Ivoire	23
YAPO Koussou Aurélie Odos TANO Kouamé N'GUESSAN Kouassi Guillaume GOGBÉ Téré	Accès des femmes paysannes à la terre dans le monde rurale et autosuffisance alimentaire à Bédiala (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)	37
Kem-Allahte Julien Dombor Djikoloum Dingao Mbaindodjim Prosper	Koundoul et Mandéla, deux villes périphériques de N'Djaména à l'épreuve de la croissance démographique et de l'insécurité foncière de 1979 à 2020	49
Derrick Nana Njiki Marie Joelle Nguele Owono Vandelin Mgbwa	L'expérience de la précocité maternelle dans le désir d'accès au travail : entre rupture et continuité	59
SOUMAHORO Manlé DIARRASSOUBA Bazoumana KOUADIO N'guessan Theodore	La cacaoculture dans le département de Dimbokro : Entre recomposition spatiale et production de richesse	72
Ibrahim MALAM MAMANE SANI Djafarou BOUBACAR ZANGUINA	À la quête des mines d'or sur le site de Koma Bangou au Niger : une analyse des perceptions plurielles de risques sur le métier de l'orpaillage	88
Epiphanie Ezzo-Solame BEDEKELABOU Padabô KADOUZA	Profil alimentaire des ménages en pays Kabiye au nord-Togo : analyse des facteurs socioéconomiques associés.	97

Simon Pierre TIBIRI Fanta TRAORÉ/SÉRÉ	Curricula et pratiques de formation et développement des compétences numériques des stagiaires des Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP) au Burkina Faso	111
PIDABI Patokitom KOLA Edinam	Déterminants naturels et socioéconomiques de la production du soja dans la préfecture de Tchamba au Centre-Est du Togo	122
SAMBIANI Mambo KADOUZA Padabô	La piste a bétail : une stratégie de sécurisation de la mobilité pastorale et de réduction de conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le canton d'Asrama (préfecture de Haho)	134
Ferdinand NDZANI	Réaffirmation et démarcation de la frontière entre la République du Congo et la République du Cameroun : état de lieux et perspectives	146
SANGARE Ignace	De l'organisation sociale au statut traditionnel de la femme dans la communauté Dioula de Sindou	154
Habibou OUEDRAOGO Manhamady OUEDRAOGO Wendlassida OUEDRAOGO Idrissa KABORE	Occupation anarchique du domaine public autour de l'université Joseph Ki-Zerbo à Ouagadougou au Burkina-Faso	167
Pamela Adjoua N'GUESSAN Valentin Kouakou KRA François M'bouké YOBO	Pratique de l'orpaillage artisanal par les femmes d'Ayaou-Sran : vers une « agentivité » dans la clandestinité	178
Kouamé F. N'DRI Dhédé P. Éric KOUAME Kobenan C. Venance KOUASSI N'dri R. KOUAKOU	L'élevage de poulets de chair et de pondeuses dans la commune de Bouaké, une activité favorable à l'amélioration des conditions de vie des populations	189
Clotaire MOUKEGNI-SIKA, GERTOM	«Nous», identité et perdition dans la patronymisation au Gabon	201

Affoué Sonya ALLA Kouamé Sylvain N'DRI Bi Tchan André DOHO	Niveau de disponibilité des infrastructures et équipements de base dans les zones périphériques de la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)	213
Roger MBOUMBA MBINA Omer Arsène IVORA MOUANGOYE	La <i>domus</i> aristocratique dans le monde romain : caractéristiques et fonctions dans l'exercice du pouvoir	225

**Accès des femmes paysannes à la terre dans le monde
rurale et autosuffisance alimentaire à Bédiala
(Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)**

**Women farmers' access to land in rural areas and food self-
sufficiency in Bédiala
(Central-Western part of Côte d'Ivoire)**

YAPO Kouso Aurélie Odos

Étudiante

Université Jean Lorougnon GUÉDÉ de Daloa

yapoaurelie5@gmail.com

TANO Kouamé

Enseignant-Chercheur

Université Jean Lorougnon GUÉDÉ de Daloa

tan.kwam@yahoo.fr

N'GUESSAN Kouassi Guillaume

Enseignant-Chercheur

Université Jean Lorougnon GUÉDÉ de Daloa

ahibakan77@gmail.com

GOGBÉ Téré

Enseignant-Chercheur

Université Felix Houphouët-Boigny Abidjan

gobetere@yahoo.fr

Résumé : La sous-préfecture de Bédiala est une zone de cultures agricoles. Les parcelles des plantes arbustives et vivrières sont les résultats de longs travaux champêtres des groupements familiaux. Initiée durant l'époque coloniale, la culture des plantes arbustives est essentiellement assurée par les hommes dans la quête d'un pouvoir d'achat. Ils produisent en effet 5267 t de cacao et 2376 t de café (ANADER, 2020). Contrairement aux activités rurales de ces derniers, celles de leurs épouses sont destinées à assurer les besoins de subsistance de la famille. Elles produisent 104 t d'igname et 125 t de manioc (ANADER, 2020). Dans la contrée de Bédiala, les activités des femmes sont plutôt devenues le moteur de la dynamique de l'agriculture vivrière marchande. Néanmoins, malgré l'essor des spéculations vivrières dans le Haut-Sassandra, ces travaux champêtres des femmes sont à la traîne dus à certaines contraintes. Dès lors, cette étude vise à identifier les difficultés qui minent les activités des agricultrices de Bédiala. L'exploitation des données documentaires et l'entretien avec les populations ont permis d'avoir des données nécessaires à la réalisation de cet article. Les résultats relèvent l'exclusion de la femme à l'accès au foncier rural. Ce facteur socio-culture conduit à l'octroi de dérisoires crédits par une micro finance agricole dénommée « Baobab » pour un développement conséquent d'une agriculture vivrière marchande. Néanmoins, les plantes agricoles choisies permettent aux femmes de Bédiala d'assurer les besoins alimentaires de la famille puis, commercer une marge pour acquérir des produits manufacturés.

Mots clés : Bédiala, Alimentation, Autonomisation, Femme Rurale, agriculture vivrière marchande

Abstract: The Bédiala sub-prefecture is an area of agricultural crops. Plots of shrubbery and food crops are the result of lengthy fieldwork by family groups. Initiated during the colonial era, the cultivation of shrubs is mainly carried out by men in their quest for purchasing power. Unlike the men's rural activities, those of their wives are intended to meet the family's subsistence needs. In the Bédiala region, women's activities have become

the driving force behind the dynamics of commercial food farming. Nevertheless, despite the boom in food crops in the Haut-Sassandra, women's work in the fields is lagging behind due to certain constraints. This study therefore aims to identify the difficulties that undermine the activities of women farmers in Bédiala. Documentary data and interviews with local people provided the information needed for this article. The results show that women are excluded from access to rural land. This socio-cultural factor leads to the granting of derisory loans for the consistent development of commercial subsistence farming. Nevertheless, the plants the women of Bédiala to meet their family's food requirements and then to trade and then trade a margin to acquire manufactured goods.

Key word: Bédiala, Food, Self-sufficiency, Rural women, cash crop farming

Introduction

Les femmes représentent un maillon essentiel pour le développement rural. Leurs travaux champêtres concourent à la culture des plantes vivrières pour satisfaire les besoins alimentaires de la famille. Elles constituent pratiquement les deux tiers de la main-d'œuvre agricole et produisent la majorité des denrées alimentaires de l'Afrique (BAD, 2015, P.11). D'ailleurs, dans la société traditionnelle, la femme est implicitement chargée à s'occuper des besoins alimentaires de la famille. Elle a d'ailleurs un rôle fondamental dans le système de la production vivrière ou alimentaire. En effet, elle cultive, laboure et récolte de la nourriture pour subvenir à la subsistance de sa communauté. Elle est ainsi considérée comme le moteur de l'économie alimentaire car, elle représente dans le système alimentaire la moitié de la main-d'œuvre agricole.

Malgré le rôle fondamental dans l'économie de plantation, les femmes rurales représentent la tranche la plus pauvre de la population rurale. Elle a peine à acquérir sa propre parcelle culturale qui demeure le facteur de production pour son autonomie financière et économique. Elle est marginalisée aux assemblées familiales puis, celles de la communauté villageoise (M.A. Yattara, 2017, p. 2). Il est alors difficile pour elle de réaliser un réseautage de femmes pour son épanouissement personnel et celui de ses activités agricoles. De ce fait, cette société traditionnelle ne peut compter sur des associations d'affaire pour promouvoir sa place dans les organisations syndicales de même des systèmes financiers. Elle est donc exclue aux héritages coutumiers des ascendants c'est-à-dire elle n'a aucun droit à l'héritage foncier. Cette situation se pose avec acuité dans la sous-préfecture de Bédiala, une des 06 sous-préfectures du département de Daloa.

Dans les zones forestières dudit département, la sous-préfecture de Bédiala dispose d'énormes potentiels naturels et humains pour le développement de l'agriculture. On y trouve 87% des femmes qui s'adonnent davantage à la culture des plantes vivrières pour les besoins alimentaires de la famille puis, convoier une marge des productions vers les centres urbains. Nonobstant, leur dynamisme est entravé par des difficultés de tous ordres pour assurer cette double fonction familiale. Le paradoxe, la femme rurale n'ayant pas accès au facteur de production, est assignée à satisfaire les besoins alimentaires de la famille puis, s'acquérir des gains pécuniaires. Aussi, les femmes de cette contrée nationale peinent-elles à assurer l'alimentation dans leur ménage ? Cet article vise à identifier les contraintes auxquelles sont confrontées les femmes rurales à Bédiala pour satisfaire les besoins alimentaires de leur ménage. Spécifiquement, il s'agit d'identifier les difficultés relatives aux statuts des femmes rurales dans l'accès au foncier et à la production vivrière dans les espaces ruraux de Bédiala, d'analyser l'accessibilité des femmes aux crédits pour la production vivrière dans les espaces ruraux de Bédiala et de comparer le niveau de production vivrière des femmes ruraux de Bédiala par rapport à leur besoin alimentaire.

1. Matériel et Méthodes

1.1. Présentation de la zone d'étude

Localisée dans le Centre-Ouest ivoirien, précisément dans la région du Haut-Sassandra, la sous-préfecture de Bédiala est l'une des six circonscriptions administratives du département de Daloa (Figure 1).

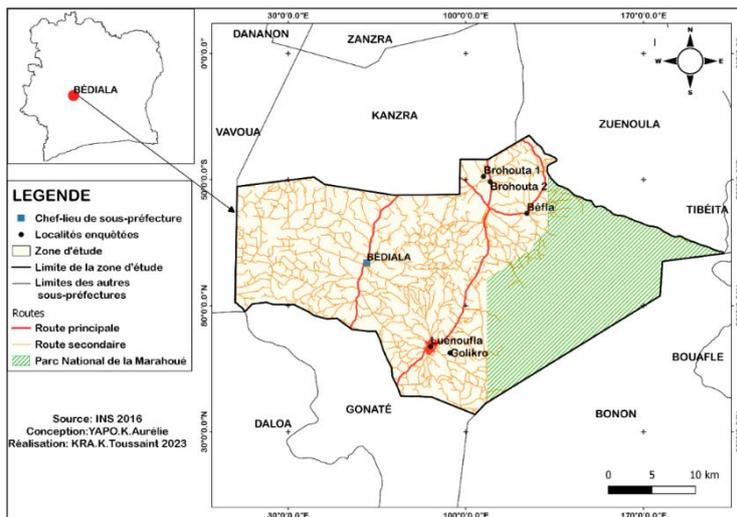


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

La sous-préfecture de Bédiala couvre une superficie de 1 129 km² pour une population de 81 193 habitants (INS, 2014). Cette contrée nationale comprend alors 16 villages dont 6 villages communaux. Elle est limitée à l'Est par la sous-préfecture de Bonon, au Nord par celles de Kanzra et Zénoula, au Sud par la sous-préfecture de Gonaté et au Nord-Ouest par celle de Vavoua (figure 1). C'est une zone productrice d'une grande quantité de cultures vivrières et aussi de cultures pérennes.

1.2. Techniques de collecte des données

La présente étude repose sur les résultats d'enquêtes de terrain menées du 31 mars 2023 au 20 mai 2023 dans cinq (05) localités sur les 16 villages que compte la sous-préfecture de Bédiala. Ce sont des localités dans lesquelles des dynamiques de pratiques culturelles s'observent chez les productrices notamment l'adoption de cultures vivrières depuis plusieurs décennies. De plus, Ces critères sont confortés grâce aux informations reçues des agents de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), de la représentation départementale du Ministère de l'agriculture, l'Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) et le responsable de la micro crédit "Baobab". Selon l'ANADER à travers un Agent de Développement Rural (ADR), il s'agit 4737 productrices. L'effectif à enquêter est obtenu à partir de cette formule de Bernouille :

$$n = \frac{Z^2(PQ)N}{e^2(N - 1) + z^2(PQ)}$$

n= Taille de l'échantillon ; N= Taille de la population mère ; Z= Coefficient de marge (déterminé à partir du seuil de confiance) ; e= Marge d'erreur ; P= Proportion de populations supposé avoir les caractères recherchés. Cette proportion variante entre 0,0 et 1 est une probabilité d'occurrence d'un événement. Dans le cas où l'on ne dispose d'aucune valeur de cette proportion celle-ci est fixée à 50% (0,5) ; Q = 1- P. L'application de cette formule a permis d'obtenir 356 productrices (tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des ménages enquêtés par village

Noms des localités	Nombre de femmes	Nombre de femmes à enquêter
Bèfla	1314	99
Brohouta 1	349	26
Brohouta 2	218	17
Golikro	202	15
Luénoufla	2654	199
TOTAL	4737	356

Sources : ANADER, 2021

Au terme de nos investigations, le traitement informatique des données s'est effectué à partir des logiciels Sphinx et QGIS 3.16. Le logiciel Sphinx a servi au traitement statistique des données tandis que le logiciel QGIS 3.16 a permis à la confection des cartes. Aussi,

l'Excel et le Word ont-t-ils servi respectivement à la réalisation des tableaux, graphiques et à la saisie du texte.

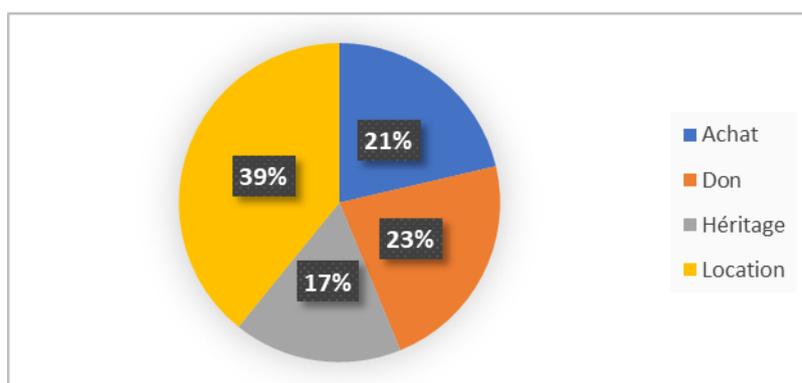
2. Résultats

2.1. Marginalisation de la femme rurale à l'accès au foncier et aux crédits agricoles, principaux facteurs de leur faible productivité en vivriers

La productivité agricole repose essentiellement sur l'accès au foncier et aux prêts bancaires dont l'accessibilité induit un meilleur rendement agricole. Dans la sous-préfecture de Bédiala, les femmes accèdent difficilement au foncier et aux prêts agricoles. Ce difficile accès à ces deux ressources explique la faible productivité en vivriers.

2.1.1. Un faible niveau d'accès des femmes à l'héritage de terres de culture dans la sous-préfecture de Bédiala

Les populations autochtones de Bédiala sont des Gouro. L'autochtonie fait d'eux les propriétaires exclusifs du droit coutumier de foncier. Ils appartiennent au grand groupe socio-ethnique Mandé. Dans ce groupe ethnique, la terre est un bien commun. Cette loi coutumière due au chef de famille, le seul garant et gestionnaire des parcelles dont le sexe masculin a le droit à l'héritage. Elle exclut de facto le sexe féminin. Néanmoins, elle autorise à la femme mariée coutumièrement à cultiver les parcelles ancestrales pour subvenir aux besoins de la famille. Aujourd'hui, avec le développement et la modernisation des structures sociétales, la femme acquiert de plus en plus la terre par héritage. Dans la sous-préfecture de Bédiala, sur 356 productrices interrogées, 61 ont accédé aux parcelles agricoles par héritage soit 17% (figure 2).



Source : Nos enquêtes personnelles : K. Tano, Avril 2023

Figure 2 : Répartition des productrices selon les modes d'accès à la terre à Bédiala

L'analyse de la figure 2 révèle que 39% des femmes enquêtées ont acquis la terre par location. Cette transaction s'effectue selon la loi coutumière sur une période déterminée. Les femmes qui ont accès à la terre par don représentent 23% quand 21% du total des enquêtés l'ont achetée pour réaliser leurs activités agricoles. Les femmes qui ont accès aux parcelles par don sont pour la plupart les épouses des membres de la famille des propriétaires terriens ou celles de leurs amis (allochtones ou allogènes). Celles-ci bénéficient de la reconnaissance du chef de famille par le lien de mariage ou de leur tuteur. Les femmes qui ont plus de moyen financier préfèrent acheter des parcelles de terre agricole pour éviter les conflits fonciers avec les propriétaires terriens. Elles sont pour la plupart les femmes des immigrants. Alors que celles qui acquièrent des terres agricoles par héritage (17% des enquêtées) se justifie par l'application du droit moderne qui fait la promotion du genre. Il s'agit généralement des femmes qui n'ont pas de frères ou dont les frères sont en fonction dans le secteur public ou privé. Il y a en outre celles qui héritent des terres culturelles par le droit moderne. Ces modes d'accès à la terre laissent apparaître des disparités dans les villages. La figure 3 présente les modes d'accès des femmes aux espaces agricoles selon les villages enquêtés à Bédiala.

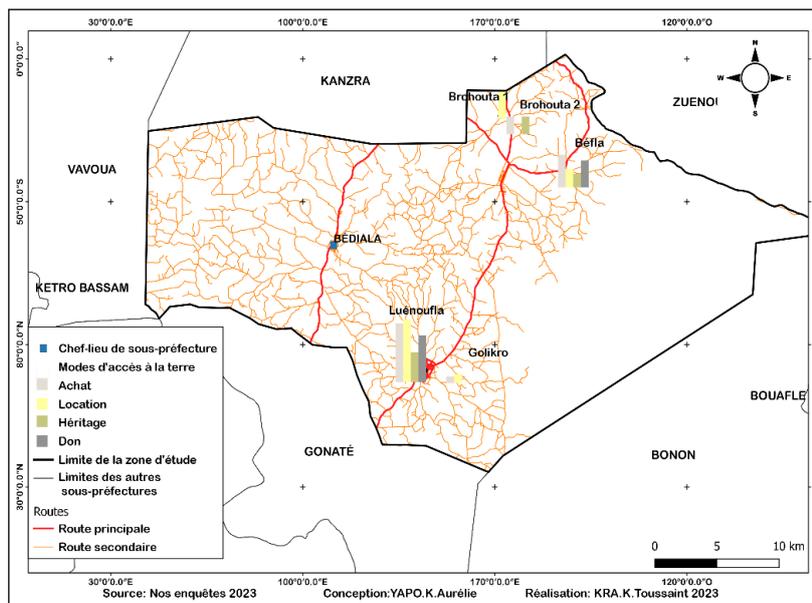
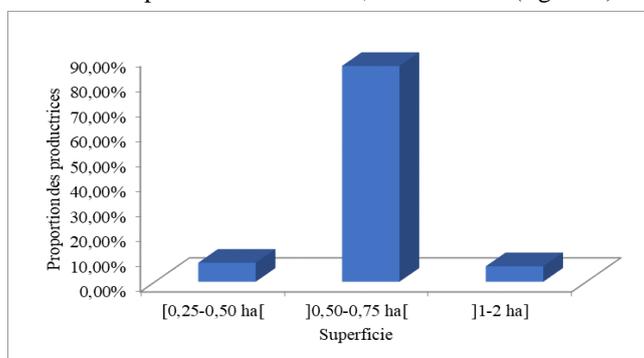


Figure 3 : Répartition des productrices selon les modes d'accès aux espaces cultivables

L'analyse de la figure révèle que les femmes des villages de Brohouta 1, Luénoufla et Golikro accèdent aux terres agricoles par location que par les autres modes d'accès (achat, don, héritage). La prédominance de ce mode d'accès aux terres agricoles par les femmes trouve son explication à travers le droit coutumier du peuple Gouro. Ce droit coutumier ne permet pas à une femme d'hériter les espaces agricoles de son père car, elle est appelée à se marier dans une autre famille ou ailleurs. De même, une femme ne peut hériter des parcelles agricoles de son mari défunt car, elle est appelée à se remarier. Selon ce droit coutumier, l'héritage des parcelles agricoles de son père ou de son mari défunt est synonyme de « perte ». Cependant, le chef de famille peut concéder aux femmes des membres masculins de sa famille une partie de terre par location ou par don. Ainsi, la location est la seule alternative pour qu'une femme ait accès aux parcelles agricoles. Contrairement à ces villages, les femmes du village de Bêfla accèdent plus à la terre par achat que par autre mode d'accès à la terre. Dans cette localité, les femmes des allochtones et allogènes sont plus nombreuses (66 productrices enquêtées) que les autochtones (33 femmes enquêtées). Alors que dans le village de Brohouta 2, les femmes accèdent à la fois à la terre par héritage et par l'achat du fait de l'application progressive des lois modernes sur l'égalité de sexe dans le domaine de l'héritage. Ainsi, la femme Gouro est marginalisée dans l'accès aux fonciers agricoles à cause de la pesanteur traditionnelle malgré les actions des associations féminines de défense des droits des femmes. Cependant, par le biais de son mari, elle devient une main-d'œuvre familiale. La femme acquiert alors une petite portion des parcelles agricoles pour la culture des plantes vivrières (banane, manioc, légumes et fruits). La superficie de leur portion varie entre 0,25 ha et 2 ha (figure 4).



Source : Nos enquêtes personnelles : Tano, Avril 2023

Figure 4 : Répartition des superficies exploiter des femmes de Bédiala

L'analyse de la Figure 4 montre que la majorité des productrices dispose de petites surfaces de parcelles pour leurs cultures. Ce faisant, 86,24% des femmes cultivent sur une superficie qui oscille entre 0,50 ha et 0,75 ha. Elles sont suivies de celles qui pratiquent leurs activités sur les superficies comprises 0,25 ha et 0,50 ha. Les productrices exploitant les superficies qui varient entre 1ha et 2 ha représentent 6,18% des productrices enquêtées.

Tableau 2 : Estimation de la production des femmes de la sous-préfecture de Bédiala selon les types de vivriers en 2023

Spéculations	Superficie (ha)	Production (t)	Rendement (t/ha)
Igname	468,75	1318,6	2,81
Manioc	644,75	1875,95	2,91
Banane plantain	275,75	129,225	0,47
Riz	309,75	64,975	1,45
Maïs	280,75	54,85	1,4
TOTAL	1979,75	3443,6	1,74

Source : Nos enquêtes personnelles, K. Tano, Avril 2023

Ces faibles superficies agricoles engendrent une faible productivité agricole. Sur ces superficies, se pratiquent plusieurs variétés de produits vivriers mais les plus importants sont l'igname, le manioc, la banane plantain, le riz et le maïs. Le rendement moyen de ces produits est estimé à 1,74 t/ha (tableau 2).

Le tableau 2 révèle la faible production des femmes de la sous-préfecture, c'est-à-dire 1,74 t/ha). Les spéculations dont le rendement est supérieur au rendement moyen sont, le manioc et l'igname. Leur rendement est respectivement de 2,91 t/ha et 2,81 t/ha. Ces spéculations sont suivies respectivement de maïs et riz. Ces forts rendements constituent les bases alimentaires les plus conservables tandis que la banane plantain est périssable.

2.1.2. Un faible taux d'accès aux crédits agricoles

Les productrices de la sous-préfecture de Bédiala accèdent difficilement aux crédits agricoles dans les structures formelles du fait de leur faible rendement agricole. Ce faible rendement ne leur permet pas d'avoir des revenus subséquents pour épargner car, leur production est destinée à l'autoconsommation. Le surplus de la production est destiné à la commercialisation. Le revenu issu de cette commercialisation leur permet d'acheter les produits cosmétiques, les ustensiles de cuisines, de s'habiller. Ainsi, pour un effectif de 256 femmes interrogées 50 ont accèdent aux crédits dans les structures informelles soit 14% des enquêtées contre 86% des femmes qui n'accèdent aux crédits agricoles. Parmi elles, 56% empruntent chez leur coopérative contre 44% dans une structure de microfinance dénommée BAOBAB. Ces proportions diffèrent d'une localité à une autre (figure 5). L'absence du FACI se justifie par l'absence de représentant dans la zone.

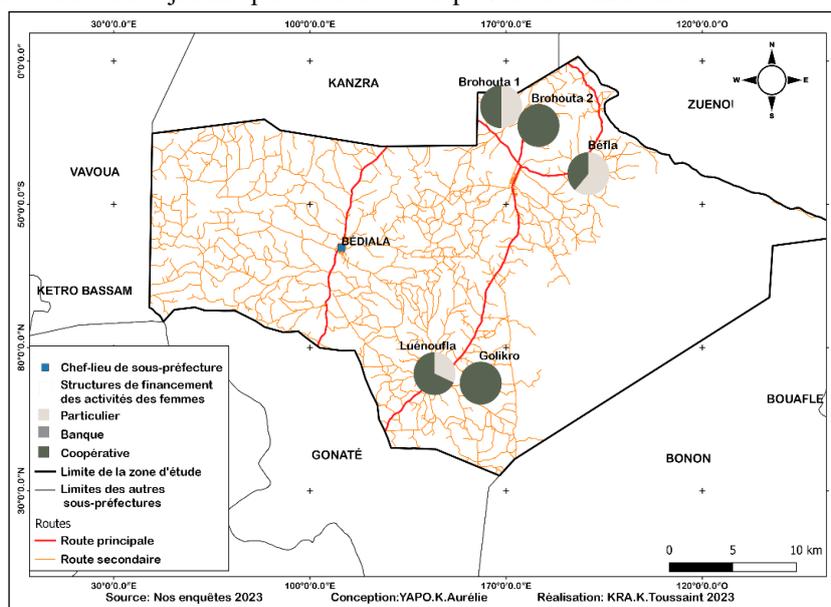
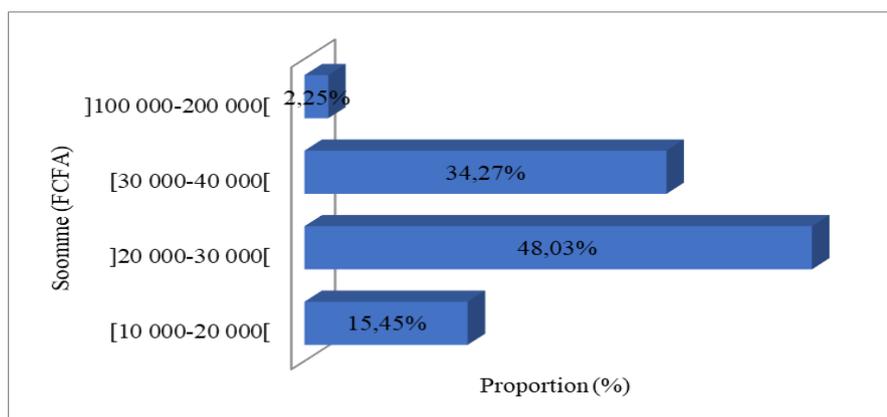


Figure 5 : Répartition des femmes selon les structures de crédits par village

La figure 5 montre que toutes les femmes de Golikro et Brohouta 2, $\frac{3}{4}$ des femmes du village de Luénoufla et celles de Bêfla et la moitié des productrices du village de Brohouta 1 accèdent aux crédits agricoles par les biais de leur coopérative. Les sommes empruntées par les productrices agricoles de la sous-préfecture de Bédiala vraie de 100 000 à 200 000 FCFA (figure 6). L'accès facile des femmes de ces localités rurales des crédits dans les coopératives se justifie par le fait qu'elles sont des structures informelles. Elles fonctionnent sous formes de tontine. Alors que la micro finance est formelle ; dans l'octroi des crédits car les revenus des paysans sont saisonniers et irréguliers. Aussi la micro finance exige-t-elle des conditions d'éligibilités contraignantes (pièces administratives, taux remboursement, modalité de remboursement).



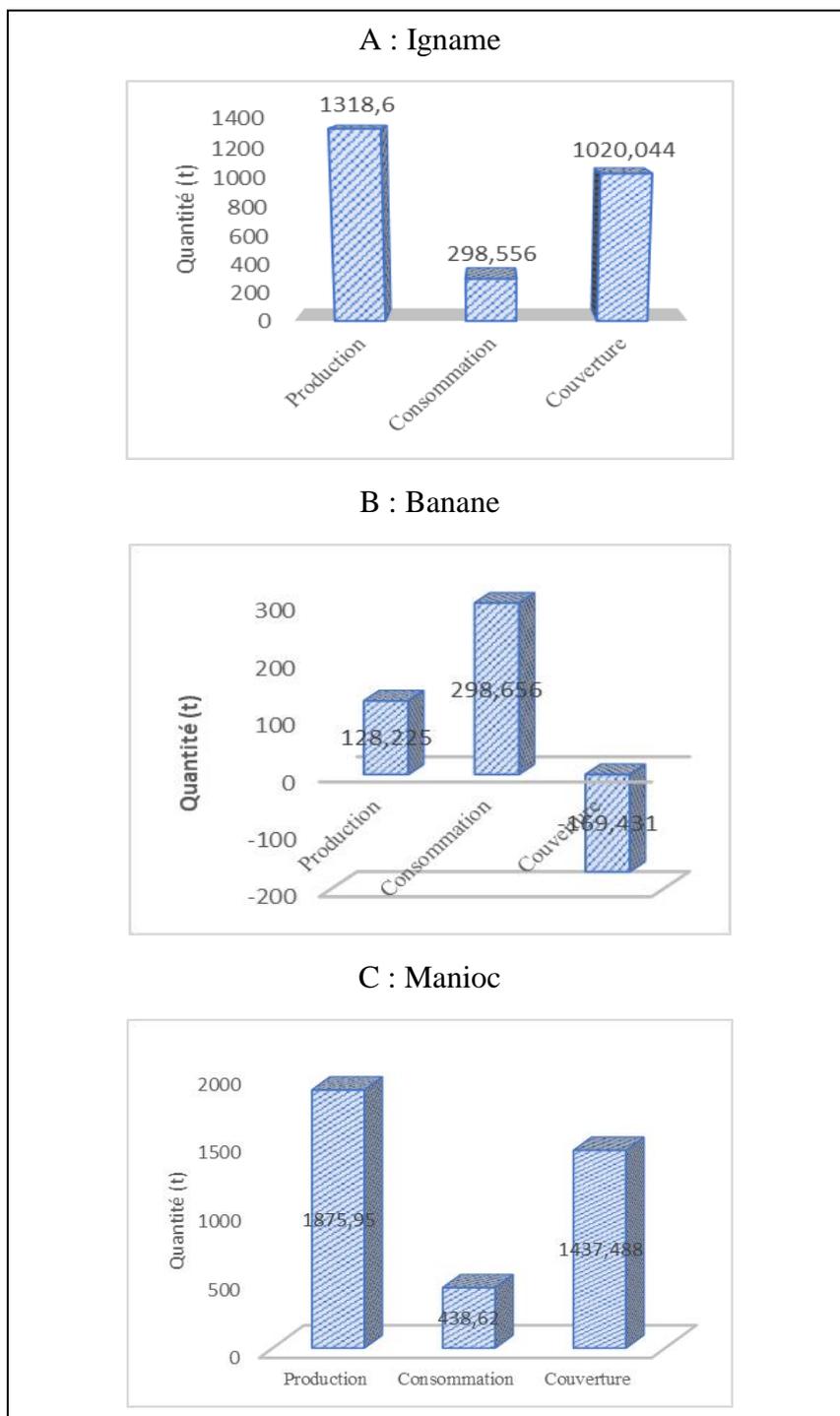
Source : Nos enquêtes personnelles, K. TANO, Avril 2023

Figure 6 : Répartition des emprunts (FCFA) selon les femmes enquêtées

Il y a 48,03% du total des enquêtés dont les emprunts qui oscillent entre 20 000 et 30 000 F.CFA. Cette tranche d'emprunts est suivie par celles dont les emprunts sont de 30 000 à 40 000 F.CFA puis, celle de 10 000 à 20 000 F.CFA. Celles trois catégories de femmes réalisent ces emprunts auprès leur coopérative. Quant à celles qui s'adressent à la microfinance BAOBAB, elles représentent 2,25% de l'effectif total des 256 femmes. Mais, en général, ces emprunts sont très faibles pour induire de conséquentes activités agricoles dans cet habitat rural. Malgré cette faible production dont l'essentiel est destiné à l'autoconsommation, un quart de la production est commercialisé.

2.2. Une couverture alimentaire excédentaire

La couverture alimentaire est la différence entre de la production et de la consommation ou du besoin exprimé. Dans la sous-préfecture de Bédiala, les ménages sont excédentaires alimentaires malgré les difficultés d'accès aux fonciers et aux crédits agricoles (figures 4, 5, 6, 7 et 8).



Nos enquêtes personnelles, K. TANO, Avril 2023

Figure 6 : Niveaux de couverture alimentaire des principaux vivriers à Bédiala

La figure 6 indique que le niveau de couverture est excédentaire à l'exception de la banane dont la consommation annuelle (298,656 t) exprimée est supérieure à celle de la production (128,225 t) soit un déficit de 169,431t/an. En réalité, la banane plantain, en tant que denrée périssable est consommée pendant les périodes de production. Pendant cette période 2/10 de la production soit 25,845 t est consommée par les ménages. Le reste soit 103,38 est exclusivement vendu sur les marchés (Daloa, Abidjan, San-Pedro). Quant à l'igname et au manioc, leur couverture annuelle est excédentaire. Au niveau de l'igname, son niveau de couverture dans la Sous-préfecture de Bédiala (1020,044 t/an) est excédentaire même si

l'on tient compte que la moitié de la production sert la reproduction (659,3 t). En effet, la quantité d'igname consommée et celle réservée pour la reproduction est inférieure à la production totale soit un excédent de 360,744 t. Cet excédent est destiné à la commercialisation. Tandis qu'au niveau du manioc, toute la production est destinée à la consommation. Sa production est disponible toute l'année dans la sous-préfecture de Bédiala. Son niveau de couverture s'élève à 1437,488 t/an. L'excédent est destiné soit directement à la vente ou vente brute soit à la transformation en attiéké (semoule de manioc) ou en placali (nourriture à base d'amidon de manioc) soit encore séchée pour la confection de kongodé (tapioca).

3. Discussion

Le droit au foncier se fait par héritage, legs don, achat et location et sans considération de sexe. Ces modes d'accès au foncier confèrent à un individu le droit d'exploitation (K. Tano et al., 2019, p.160). Dans la sous-préfecture de Bédiala, les femmes accèdent à la terre agricole par achat, location et don. Celles qui acquièrent les parcelles agricoles par héritage sont minoritaires. En effet, les lois coutumières dont appartiennent les femmes de Bédiala, n'autorisent pas la femme d'hériter leurs parents. Ce constat est identique dans plusieurs zones rurales d'Afrique comme le stipulent plusieurs auteurs. Ainsi, O. Wagué (2020, p. 9) révèle que les lois traditionnelles du Sénégal ne permettent pas à la femme de devenir propriétaire foncier. Il est soutenu par I. Detroy (1990, p. 4) qui affirme que l'accès à la terre reste sous l'autorité du chef de concession. Pour lui, le chef de concession est le propriétaire exclusif du domaine foncier dans le système traditionnel du Sénégal. Ces lois n'ont ménagé pour elle que des rares possibilités d'accès à la terre. A cet effet, les lois coutumières du Niger selon A. Abdoulaye (2008, p.52) lui permettent d'exploiter de petites superficies pour ses cultures de case ou du maraîchage. Aussi le chef du village ou de canton peut-il autoriser les femmes d'exploiter les réserves foncières sous forme d'emprunt si elles sont organisées en groupement. Alors que dans la société patriarcale du nord Cameroun, il est difficile de faire accepter aux hommes que les femmes aient droit à la terre (A. Sambo, 2022, p.88). Ces auteurs justifient l'exclusion de femmes des propriétés foncières du fait que le droit coutumier considère la femme comme un être qui ne dispose que peu ou pas de temps de s'en occuper ou de peur qu'elle vend le précieux patrimoine familiale à des personnes extérieures à la famille biologique. Ils sont soutenus par C. Gahungeré (2008, p.63), B.K. Mwambu (2008, pp.71-72), N. Lusaka (2008, p.78) M. Amadou (2008, p.84), et C. Tuyisengné (2008, p.156) lorsqu'ils affirment que le système patriarcal considère la femme comme une personne de « *second rang* ». Son rôle est d'assurer les tâches domestiques, prendre en charge les enfants et leur éducation. Quant à F.S. N'Daye (2008, p.140), elle estime que les africains considèrent « *la terre comme un pouvoir* ». Ce faisant, l'homme étant naturellement « *pouvoiriste* », ne peut pas céder la terre au profit de la femme ». Pour exclure la femme des propriétés foncières, l'homme se sert des lois coutumières (F.B. Yoda, 2008 pp.165-166) pour s'enrichir aux dépens d'elle. Car elle fait preuve d'une impressionnante résilience et dispose de nombreux talents pour nourrir sa famille comme le stipule la FAO (2013, pp. 32-34). Or, lorsque les femmes rurales perdent les terres sur lesquelles elles cultivaient des denrées alimentaires, le prix de ces denrées alimentaires augmente (OXFAM, 2013.p.6). Pour cet auteur, face aux crises alimentaires, elles n'ont d'autre choix que de trouver des revenus pour acheter de la nourriture. C'est dans ce sens que A. Sambo (2022, p.87) déclare que l'accès des femmes à la terre est une condition sine-qua-none pour répondre aux besoins productifs de la famille dans le milieu rural en Afrique. Elles jouent par conséquent, un rôle important dans la production agricole et dans la sécurité alimentaire (S. Cissé, 1995. P.2). Ce constat est le même au Sénégal (I. Detroy, 1990, p. 145), au Mali (M. A. Yattara, 2017, p. 140) et à Kouakoukrakro et Koun-Ahonzi au Nord-Est de la Côte d'Ivoire (K. Tano et al., 2019, pp.158-159). Pour I. Detroy, la femme rurale sénégalaise consacre la moitié de son revenu pour habiller sa famille alors que M. A. Yattara estime que celle du Mali utilise son revenu pour l'alimentation de sa famille. Outre l'aspect alimentaire, K. Tano ajoute que la femme Agni-Bona consacre une partie de son revenu agricole pour l'éducation de ses enfants. Ces résultats sont semblables à ceux de cette étude. Celle-ci révèle que malgré l'exclusion des productrices de la sous-préfecture de Bédiala des terres agricoles, elles consacrent une grande partie de leurs

productions à l'alimentation de leur famille. C'est dans ce sens que BAD (2015, p. 11-42) déclare que la femme responsable de l'alimentation de sa famille. Elle est à cet effet l'actrice essentielle pour mettre fin à la faim en nourrissant sa famille d'une part, et d'autre part, à sortir d'elle de la pauvreté en combinant souvent l'agriculture avec d'autres activités génératrices de revenu comme la transformation des denrées alimentaire.

In fine, la femme selon P. Jacquemot (2018, p.21) assure la majeure partie de la production de la nourriture domestique et jouit le rôle de l'autonomie. Mais malgré le rôle qui lui est reconnu, elle est marginalisée de l'accès au domaine foncier.

Conclusion

Il ressort au terme de cette étude que les pesanteurs de la tradition excluent les femmes à hériter de leurs parents des terres agricoles. Pour la production de leurs cultures, elles procèdent la location ou l'achat des parcelles. Ces différents modes d'accès à la terre ne leur permettent d'exploiter sur de vastes superficies. Ce qui engendre leur faible productivité agricole. Cette faible productivité ne leur permet pas de contracter des crédits agricoles dans des structures financières formelles. De ce fait, 97,75% d'entre elles s'adressent à leur coopérative informelle et à la microfinance baobab qui leur octroie de faibles prêts. Ces faibles prêts qui varient entre 10 000 à 40 000 FCFA sont insignifiants pour la création de vastes champs ou entreprendre de grandes activités agricoles. Malgré ces contraintes, les productrices de la sous-préfecture de Bédiala sont en auto-suffisante alimentaire à l'exception du niveau de riz et du maïs. L'excédent de leur production est destiné à la commercialisation. Le revenu issu de la vente de leurs productions leur permet de soutenir leur famille et d'être autonomes de leur conjoint.

Références Bibliographiques

- ADAMOU Mahamane, 2008, Projet Intrants « Promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations de producteurs », in : *Accès à la terre en milieu rural en Afrique : stratégies de lutte contre les inégalités de genre*, Actes d'atelier FAO-Dimitra, 22-26 septembre 2008, Bruxelles, Belgique, pp.82-87
- ADJAMAGBO Agnès, (2000) : « Relation de genre et accès des femmes aux moyens de production », in : *Rapports de genre et questions de population*. INED, Paris, pp. 21-34
- ALI Abdoulaye, 2008, « La femme rurale et le problème foncier agricole au Niger », in : *Accès à la terre en milieu rural en Afrique : stratégies de lutte contre les inégalités de genre*, Actes d'atelier FAO-Dimitra, 22-26 septembre 2008, Bruxelles, Belgique, pp.50-55
- BANQUE AFRIQUE DE DÉVELOPPEMENT(BAD), 2015, *Autonomiser les femmes africaines : Plan d'action*, rapport, BAD, Abidjan,42p
- CISSÉSalmana, 1995, *Accès équitable à la terre et aux ressources naturelles*, rapport, 9p
- DALICHantal, 2022, « La contribution des femmes pour assurer la sécurité alimentaire des pays en développement », in : *CALENDA*,5p
- DROY Isabelle, 1990, « Femme et développement », Éditions KARTHALA, Paris, 182P
- GAHUNGERÉ Concilie, 2008, « Femme burundaise : l'accès au contrôle de la terre et de l'eau reste problématique », in : *Accès à la terre en milieu rural en Afrique : stratégies de lutte contre les inégalités de genre*, Actes d'atelier FAO-Dimitra, 22-26 septembre 2008, Bruxelles, Belgique, pp.61-65
- JACQUEMOT Pierre, 2018, « L'autonomisation des femmes en milieu rural en Afrique », in : *dossier WillAgri*, 20p
- LUSAKA Noah, 2008, « Stratégies d'information et de communication pour lutter contre les inégalités de genre en matière d'accès à la terre en Afrique : le cas du Kenya », in : *Accès à la terre en milieu rural en Afrique : stratégies de lutte contre les inégalités de genre*, Actes d'atelier FAO-Dimitra, 22-26 septembre 2008, Bruxelles, Belgique, pp.76-81
- NDIAYE FatouSow, 2008, « Des stratégies pour minimiser les impacts du non accès des femmes à la terre au Sénégal », in : *Accès à la terre en milieu rural en Afrique : stratégies de lutte contre les inégalités de genre*, Actes d'atelier FAO-Dimitra, 22-26 septembre 2008, Bruxelles, Belgique, PP.138-141
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, 2013, *Atteindre les objectifs de sécurité alimentaire dans l'agriculture*

et le développement : Le programme de la FAO pour l'égalité entre les sexes dans l'agriculture et le développement rural, rapport, FAO, 74.p

OXFAM, 2013, *Promesses, pouvoir et pauvreté*, document d'information d'OXFAM, rapport, 32.p

SAMBO Armel, 2014, « accès à la terre et sécurité alimentaire cas des femmes rurales de l'extrême nord du Cameroun (172-2014) », in : *Genre, savoirs et dynamique de développement au Cameroun pour une valorisation des potentialités locales*, pp. 83-100

TANO Kouamé, KRA Koffi Siméon, SEIDOU Coulibaly, 2019, « Culture et commercialisation du gingembre à Kouakoukrakro et Koun-Ahounzi : une voie d'insertion économique de la femme rurale », in : *Des espaces ruraux face aux métropoles*, Actes du séminaire international d'Abidjan 12, 13,14 Novembre 219, Géotrope, Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° Spécial, Abidjan, pp. 151-162

WANÉ Hamadou Raby, 2009, *État de la sécurité alimentaire en Afrique*, rapport de la commission des Nation Unies pour l'Afrique durable, Addis-Abeba, Éthiopie, 38p.

TUYISENGÉ Christine, 2008, « Les inégalités de genre en matière d'accès à la terre et leurs conséquences sur les populations rurales au Rwanda », in : *Accès à la terre en milieu rural en Afrique : stratégies de lutte contre les inégalités de genre*, Actes d'atelier FAO-Dimitra, 22-26 septembre 2008, Bruxelles, Belgique, pp. 154-156

WAGUÉ Ousmane, 2020, « Foncier et genre : difficile accès des femmes à la terre dans le milieu rural de la vallée du fleuve Sénégal du sud de la Mauritanie », In : *African Journal of Policy and Geospatial Sciences (AJLP&GS)*, Vol.3 Spécial 3 (November 2020), mis en ligne le 30 Novembre 2020, consulté le 21 septembre 2022. DOI:<https://doi.org/10.48346/IMIST.PRSM/ajlp-gs.v3i3.22866>, pp.174-187

YATTARA Maimouna Alitini, 2017, *Accroître l'autonomisation économique pour soutenir l'empowerment des femmes au Mali : étude de deux structures collectives féminines de la région de Koulikoro (l'association Musowjigitugu-ton des productrices de farines infantiles de la commune de Toubacoro et l'union Si yiriwa des productrices de beurre de Karité du Cercle de Dioïla)*, mémoire de master, Université de Laval, 180p

YODA Bibian Françoise, 2008, « Les inégalités de genre dans l'accès à la terre au Burkina Faso : état des lieux », in : *Accès à la terre en milieu rural en Afrique : stratégies de lutte contre les inégalités de genre*, Actes d'atelier FAO-Dimitra, 22-26 septembre 2008, Bruxelles, Belgique, PP.158-161